



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

DATE DE LA CONVOCATION

27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

27 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 23

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 avril 2026

Le 02 avril 2026 à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Étaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, M. Philippe BOULAY, M. Patrick CHATENIER, M. Alexandre COUQUET, Mme Carole COUSIN, M. Eric COUSIN, M. Bruno FABA BELTRAN, M. Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, M. Florent MARMAGNE, M. Benoît MOREL, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER, M. Laurent PETIT, M. Nicolas PETRAULT, M. Christophe PORCHER, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE, Mme Blandine WERLING-FLEURY.

Était absent représenté :

NEANT.

Était excusé :

NEANT.

Était absent :

NEANT.

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL n°041 032 037 / 2026 – 7.10 :

FINANCES LOCALES : Détermination des tarifs « vente d'espaces de parution » sur les supports de communication communaux

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : que les annonceurs ayant souscrit trois parutions en 2025 et ayant été concernés par le report du Chailles Mag de novembre 2025 puissent bénéficier d'un avantage commercial exceptionnel pour 2026, comme suit :

- une réduction de 125.30 € pour l'achat de trois parutions en format 1/8 de page en 2026 : soit pour trois parutions : 250.70 €
- une réduction de 225.30 € pour l'achat de trois parutions en format 1/4 de page en 2026 : soit pour trois parutions : 450.70 €

Cette remise s'applique lors de la souscription à un engagement de trois parutions pour l'année 2026.

3303 37A 00

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le **09 AVR. 2026**

ID : 041-214100323-20260402-041032037_2026-DE

Article 2: de modifier la délibération n°041 032 015 / 2025 – 7.10 du 03/02/2025 en conséquence.

Article 3: d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 03 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU



Le Maire,

Florent MARMAGNE